

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_16

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**CONTRATS D'ASSURANCES
DE LA COMMUNE ET DU CCAS**

APPROBATION DES MARCHES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **3 mars 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 février 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 4 mars 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 32 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses :

Bénédicte PARIS, *conseillère municipale*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Bénédicte PARIS	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210303-DCM_2021_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2021

Affichage : 04/03/2021

ADMINISTRATION GENERALE**CONTRATS D'ASSURANCES
DE LA COMMUNE ET DU CCAS
APPROBATION DES MARCHES**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué, expose à l'assemblée :

Les contrats d'assurances de la commune et du CCAS arrivent à échéance et doivent être renégociés.

Un groupement de commande a été constitué entre la commune et le CCAS pour optimiser et rationaliser les actions des différentes parties. La ville a été désignée coordonnateur du groupement.

En vue de leur renégociation, le groupement s'est adjoint le concours d'un cabinet spécialisé dénommé SIGMA RISK, suivant décision municipale n°2020.37 du 11 juin 2020.

Le dossier de marché comporte 7 lots :

- Lot n°1 : Assurance « *Domages aux Biens* » ;
- Lot n°2 : Assurance « *Responsabilité Civile Générale* » ;
- Lot n°3 : Assurance « *Protection juridique – défense pénale* » ;
- Lot n°4 : Assurance « *Flotte automobile et auto-missions* » ;
- Lot n°5 : Assurance « *Droits statutaires* » ;
- Lot n°6 : Assurance « *Individuelle accidents* » ;
- Lot n°7 : Assurance « *Cyber Risques* ».

Le montant des primes d'assurances actuelles payé par la commune est de 199 812 €, et de 4 919 € pour le CCAS.

La consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 et suivants du code de la Commande publique.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 22 février 2021, a attribué les marchés d'assurance selon le tableau suivant :

Lot n°	Intitulé	Société retenue	Montant annuel de l'offre Commune + CCAS
1	Assurance « <i>Domages aux Biens</i> »	GROUPAMA	Franchise 1 000 € 18 508,38 € TTC

2	Assurance « <i>Responsabilité Civile Générale</i> »	PNAS/AREAS	Sans franchise 3 140,96 € TTC
3	Assurance « <i>Protection juridique – défense pénale</i> »	SMACL	2 099,95 € TTC
4	Assurance « <i>Flotte automobile et auto- missions</i> »	SMACL	17 199,02 € TTC
5	Assurance « <i>Droits statutaires</i> »	SOFAXIS/ALLIANZ	Franchise de 30 jours 112 808,29 € TTC Taux 3,61 %
6	Assurance « <i>Individuelle accidents</i> »	PNAS/AREAS	545,50 € TTC
7	Assurance « <i>Cyber Risques</i> »	ACL/GENERALI	1 377,07 € TTC

Le marché est conclu pour une durée maximum de quatre ans et neuf mois, à compter du :

- 1er avril 2021 à 00h00, pour le lot n°1 : Dommages aux biens.
 - 1er juillet 2021 à 00h00 pour les autres lots.
- et cessera le 31 décembre 2025 minuit.

Suivant la convention du groupement, le coordonnateur est missionné pour signer et notifier les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution, notamment le règlement financier de ses marchés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve les marchés d'assurances aux conditions qui viennent d'être énoncées avec les cabinets GROUPAMA, PNAS AREAS, SMACL, SOFAXIS/ALLIANZ et ACL/GENERALI,
2. dit que lesdits marchés sont conclus pour une durée maximum de 4 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2021 pour le lot 1 et du 1^{er} juillet 2021 pour les autres lots,
3. autorise le maire à signer les marchés.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 3 mars 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN